

Marché à procédure adaptée

Location et maintenance photocopieur

Collège Marmontel – 100, rue des écoles – 19110 BORT LES ORGUES

Règlement de consultation

Pouvoir adjudicateur : Mme Véronique ADALBERT-DEMARTAIZE, Chef d'Etablissement,
Personne responsable du suivi de l'exécution de ce marché : Madame Myriam JOUVE, Gestionnaire
Comptable assignataire : Mme Laurence ROBBY-MENARDI, Agent Comptable du Collège de Bort-les-Orgues

I/ Cahier des clauses administratives particulières

1- Définition, objet et durée du marché

A - Définition du marché :

Le contrat faisant l'objet de la publication est un marché de prestation de services, selon les formes prévues aux articles 28 et 40 du code des marchés publics.

Le contractant est le Collège Marmontel représenté par son Chef d'Etablissement, Mme Véronique ADALBERT-DEMARTAIZE.

Tout fournisseur ayant fait parvenir au contractant une offre se porte candidat au marché.

Le titulaire est le candidat dont l'offre aura été retenue par le pouvoir adjudicateur au terme de la procédure de consultation.

B.- Objet du marché :

L'objet du présent contrat est la location et la maintenance de photocopieurs.

La proposition de base du cahier des charges consiste en la location et la maintenance de 2 photocopieurs placés dans les bureaux administratifs, ainsi que la fourniture de tous les consommables nécessaires à leur fonction hormis le papier.

C - Durée du marché :

Le présent contrat prendra effet du 01/09/2020 au 31/12/2023 et ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

2 - Caractéristiques des prestations et documents contractuels.

A - Caractéristiques techniques

La nature et la qualité des fournitures et des services doivent être conformes au cahier des charges.

B - Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- le cahier des charges,

- l'acte d'engagement à retourner obligatoirement.

- le contrat pour vote au conseil d'administration (**les propositions ne suffisent pas**).

- l'acte d'engagement ATTRII qui vous sera adressé si le marché vous est attribué et qu'il faudra renvoyer signé

En cas d'absence de textes concernant le détail du marché, les marchandises et prestations devront satisfaire aux usages commerciaux en vigueur.

3 - Modalités pratiques de l'exécution du marché

A - Commande et livraison :

L'acte d'engagement, une fois signé par le candidat et l'adjudicateur vaut commande des prestations objet du présent marché.

La date limite de livraison est au plus tard le 24 Août 2020 et la date de mise en service est au plus tard le 31 Aout 2020.

B - Forme et détail des prix :

L'offre des candidats comprendra les frais d'installation (montage des appareils, connexion réseau à un logiciel de gestion des comptes, suivi à distance des appareils, connexion au réseau informatique) dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les propositions de prix présentées dans l'offre des candidats doivent distinguer le coût de la location et le coût de la maintenance des équipements :

- Location des équipements sans option d'achat (le matériel reste la propriété du fournisseur) : le candidat présentera impérativement sur son offre le coût total HT, mais aussi TTC de la location de l'ensemble des équipements pour la durée totale du marché. Ce montant sera fixe sur la durée totale du marché. La facturation de la location des appareils sera trimestrielle à terme échu.

- Maintenance des équipements : la facturation sera au réel et trimestrielle à terme échu sur la base du nombre de copies réellement effectuées par trimestre, même coût copie noir et blanc et même coût copie couleur sur tout le parc. Le coût copie sera fixe sur la durée totale du marché.

Aucune autre forme de facturation, hors cas de dégradation ou de vol de matériel ne sera admise par le contractant.

C - Paiement :

Le règlement se fera par mandats administratifs à réception des factures trimestrielles réceptionnées sur Chorus Pro et payées selon les règles de la comptabilité publique, délai légal de 30 jours.

D - Modalité de résiliation du marché :

Le présent contrat pourra être résilié en cas de manquement du prestataire à quelconque de ses obligations et après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée au contractant.

II/ Cahier des charges

Caractéristiques :

- Matériel numérique neuf et non reconditionné à neuf,
- Format des copies A3 et A4
- Chargeurs de documents pour le recto-verso en A3 et A4
- Connexion réseau
- Agrandissement et réduction manuelle des originaux,
- Tri et assemblage
- Comptabilisation compteurs : 1 passage A3 = 1 passage A4
- Matériel conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur avec marquage communauté européenne et aux normes françaises en vigueur relatives aux rayonnements électromagnétiques et pour un usage en milieu scolaire.
- Tiroirs A4 de 500 feuilles minimum
- Noir & blanc + copies « couleurs » avec codes d'accès/personne,
- Vitesse de 30 à 50 copies / minute
- Séparateur de travaux
- Tri, agrafage et assemblage des copies,

Contrat

- Contrat ferme sur 3 ans
- Établissement de contrats-type pour vote du conseil d'administration (**Les propositions ne suffisent pas**)

Règlement

- Paiement trimestriel à terme échu par mandat administratif pour location du matériel et maintenance.
- Coût location du parc fixe sur la durée du contrat.
- Coût copie noir & blanc et « couleurs » (maintenance) fixe sur 3 ans et identique pour tout le parc.

Dépannage

- Délai d'intervention de 24 heures jours ouvrés

- Maintenance préventive mensuelle sur site couvrant toutes les opérations de vérification, contrôle, test, réglage, entretien courant et remplacement des pièces d'usure courante

ET

- Maintenance curative sur site de tout le matériel loué avec possibilité de livraison gratuite d'un matériel de remplacement dans un délai de deux jours ouvrés

Fournitures

- Fourniture des encres noires et des encres « couleurs » comprises dans le contrat.
- Agrafes comprises dans le contrat.

Formation gratuite

Clause particulière

- Enlèvement gratuit du matériel par la Société à la fin du contrat.

Critère d'attribution

- Prix de la prestation et détails : 40 %
- Qualité de la réponse technique : 20 %
- Service après-vente proposé : 40 %

III – Règlement de la consultation

Marché selon procédure adaptée publié sur le site AJI.
Les offres devront être déposées sur le site avant le 8 juin 2020

A Bort, le 07 mai 2020

Signature du pouvoir adjudicateur,



Cachet et signature du candidat